#### **COMMUNE DE VAUREAL**

ARRETE N° 194/2024/ST

NOMENCLATURE ACTES:

8.3 Voirie

# ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT CEREMONIE D'HOMMAGE A SAMUEL PATY ET DOMINIQUE BERNARD PLACE DU RENDEZ-VOUS ET BOULEVARD DE L'OISE SAMEDI 9 NOVEMBRE 2024

#### Le Maire de la Commune de Vauréal.

**VU** l'article L.2212-1 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs de police du Maire,

**VU** l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs du Maire concernant la police de la circulation et du stationnement,

**VU** l'article R.417-10 du code de la route relatif aux sanctions applicables aux véhicules gênant la circulation,

**VU** l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration.

**VU** l'arrêté de délégation de signature n° 197/2023/AG par lequel Monsieur le Maire autorise Monsieur Daniel VIZIERES, adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics, à signer les arrêtés relatifs aux travaux, à la circulation ainsi qu'à l'occupation du domaine public,

**CONSIDERANT** le souhait de la Ville d'organiser une cérémonie d'hommage à Samuel PATY et Dominique BERNARD place du Rendez-Vous le samedi 9 novembre 2024,

**CONSIDERANT** que l'organisation de cette manifestation entraınera des restrictions de circulation et de stationnement,

#### ARRETE

**ARTICLE 1:** La cérémonie d'hommage à Samuel PATY et Dominique BERNARD se tiendra le **samedi 9 novembre 2024**, place du Rendez-Vous et sur la contre-allée du boulevard de l'Oise (entre l'avenue Louis Lecoin et la bibliothèque des Dames Gilles).

ARTICLE 2: La circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule :

# - Le samedi 9 novembre 2024 de 8h00 à 15h00 :

- o Rue de la Sérénade,
- Contre-allée du boulevard de l'Oise (entre l'avenue Louis Lecoin et la bibliothèque des Dames Gilles.

## Le samedi 9 novembre 2024 de 12h00 à 14h00 :

 Boulevard de l'Oise entre l'avenue Louis Lecoin et la rue de la Sérénade dans le sens Cergy direction Jouy-le-Moutier.

Tout stationnement à cet emplacement sera considéré comme gênant et pourra faire l'objet d'une mise en fourrière.

**ARTICLE 3:** Un itinéraire de déviation pour véhicules légers sera mis en place depuis la place du Rendez-Vous via l'avenue Louis Lecoin, la rue de la Gerbe d'Or et l'avenue Gandhi.

**ARTICLE 4:** Une déviation pour les poids lourds et transports en commun sera mise en place via l'avenue Boris Vian et l'avenue Gandhi.

**ARTICLE 5:** Les autorités de police nationale et municipale sont habilitées à prendre toutes les dispositions nécessaires, complémentaires ou modificatives du présent Arrêté Municipal, pour garantir la sécurité du public.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité de l'emprise par les services municipaux.

ARTICLE 7: Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire de Vauréal, Par délégation,

L'Adjoint en charge des secteurs relatifs aux commerces et aux espaces publics

### **Daniel VIZIERES**



Date exécutoire : 2 3 001, 2024

Date de notification : ...2.3.0CI...2024.....

Date de mise en ligne : ...2.3.0CT,..2024....

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.